



Département du  
**COMMUNE DE MARLY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 02 avril 2026

**Date de convocation**

\*\*\*

27 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux avril à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur le Maire, M. Jean-Noël VERFAILLIE.

**Date d'affichage**

\*\*\*

27 MARS 2026

**Étaient Présents :**

Jean-Noël VERFAILLIE, Maire - Sabine SACLEUX, 1<sup>ère</sup> adjointe – Serge MOREAU, Céline PLATEEL-THUIN, Patrick LEMAIRE, Laurence MOREL, Jimmy LEGRAIN, Isabelle DUPONT, Edwige PAYE-BEN YASMINA, adjoints - Jean-Paul CLEMENT, Jeanne-Marie BINOT, Joël QUENTIN, Annie MACKE, Eric LANTOINE, Aurore FARENEAU-FOURNIER, Joël BOUTE, Frédérique VISTE, Frédéric BROUTIN, Nathalie KOSOLOSKY, Bruno LECLERCQ, Priscilla REMY, David CALONNE, Estelle BOUTE, Clément LEFEVRE, conseillers municipaux délégués - Jérôme LEMAN, Virginie MELKI-TETTINI, Karim BERBACHE, Malika LERICHE, Ludovic MORTAGNE, Elodie THIEME, Marie-Christine MINCHILLI, Laurent JEANNAS, conseillers municipaux.

**Nombre de  
Conseillers**

\*\*\*\*\*

En exercice.....33

Présents.....32

Votants.....33

**Était absent excusé :**

Thomas JORIEUX, adjoint au Maire, avait donné procuration à Eric LANTOINE, conseiller délégué.

N° DEL-26-14

**Objet**

\*\*\*\*\*

Avance de la  
subvention de  
fonctionnement  
2026 du CCAS de  
Marly

**Secrétaire de séance :** Isabelle DUPONT



**COMMUNE DE MARLY (59)**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 02 avril 2026**

Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Chaque année, la commune de Marly attribue une subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour mener à bien la politique en matière d'action sociale.

Le CCAS intervient sur les thématiques de l'action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques et privées dont l'aide et d'accompagnement des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, aux enfants, aux familles en difficulté, la lutte contre l'exclusion. Il intervient dans l'aide facultative (secours d'urgence).

Le CCAS participe également à l'instruction des demandes d'aide sociale légale (RSA, aide aux personnes âgées, aide médicale) en coopération avec les autorités décisionnelles.

Afin de permettre au CCAS de la ville de Marly d'assurer la continuité de service et de couvrir ses charges dans l'attente du vote définitif de la subvention 2026, il est proposé de lui attribuer une avance sur la subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2026 d'un montant de 139 600 €.

Cette avance sera régularisée au budget primitif 2026 au compte 657362.

**Il est proposé aux membres du conseil municipal :**

- d'attribuer, au titre de l'exercice 2026, une avance de subvention de fonctionnement d'un montant de 139 600 € au CCAS de la ville de Marly,
- de préciser que la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits 2026, nature 657362,
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré,  
**A l'unanimité,**

**- ADOPTE la proposition.**

**La secrétaire**  
**Isabelle DUPONT**



**Le Maire**  
**Jean-Noël VERFAILLIE**

